

Plan de lutte contre la pauvreté: lancement de la stratégie régionale en Île-de-France

Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a réuni, mardi 18 décembre 2018, 260 élus, collectivités, associations, travailleurs sociaux, entreprises, services et partenaires de l'Etat dans le cadre de la conférence des acteurs pour la lutte contre la pauvreté en présence d'Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

1. 5 engagements majeurs pour un nouveau modèle sociale de l'émancipation

Le Président de la République, le 13 septembre 2018, a présenté la nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté, conçue comme un nouveau modèle social de l'émancipation. La conférence régionale avait pour objectif de présenter cette nouvelle stratégie nationale aux acteurs franciliens et d'identifier des chantiers prioritaires dans la région au travers de quatre ateliers thématiques fixés par la délégation interministérielle.

Olivier Noblecourt a présenté la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et ses 5 engagements :

- l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;
- un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;
- vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;
- investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La conférence régionale des acteurs se réunira deux fois par an, sous l'égide du préfet. Dans ce cadre, l'ensemble des départements et collectivités volontaires est invité à s'engager contractuellement sur des objectifs relevant de leur compétence, adaptés à l'échelle régionale : le service public de l'insertion, l'aide sociale à l'enfance, le travail social, les droits essentiels de tous les enfants.

2. Les onze chantiers prioritaires en Île-de-France

Les onze chantiers prioritaires dans la région ont été identifiés au travers de quatre ateliers thématiques animés par les services de l'État :

- ✓ Atelier 1 : Enfance et droits essentiels des enfants
- ✓ Atelier 2 : Jeunes
- ✓ Atelier 3 : Insertion et rôle des entreprises dans la lutte contre la pauvreté
- ✓ Atelier 4 : Travail social et accès aux droits

Trois chantiers d'actions à destination de l'enfance pour :

- **adapter l'offre en direction de la petite enfance** par le renforcement du taux de couverture des taux d'accueil du jeune enfant ;
- **accompagner la parentalité** par le développement des centres sociaux ;
- **améliorer l'hébergement** avec l'engagement d'une réflexion pour l'amélioration de la prise en charge des familles pauvres en situations précaires (hôtel, errance, régularisation administrative).

Trois chantiers d'actions à destination des jeunes pour :

- **renforcer la prise en charge des jeunes en difficulté** par une prise en compte accrue des besoins des publics, et un renfort de la mobilisation des acteurs de prévention ;
- **anticiper la sortie des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**, avec en incluant les questions de logement et santé ;
- **optimiser les programmes de réussite éducative**, avec une intégration accrue des questions de santé, mobilité et accès à la langue dans l'accompagnement social.

Trois chantiers d'actions à destination des entreprises de l'insertion et la lutte contre la pauvreté pour :

- **développer l'accompagnement global**, en combinant d'avantage accompagnement social et accès à l'emploi ;
- **renforcer l'insertion par l'activité économique** en couvrant les zones blanches ;
- **développer le partenariat avec les entreprises**, par un développement de l'offre de formation individuelle et collective, des clauses sociales qui gagneront en suivi particulièrement dans le cadre des grands chantiers liés aux JOP, au Grand Paris et au NPNRU.

Deux chantiers d'action pour le travail social et l'accès aux droits pour :

- **améliorer l'accès aux droits** en luttant contre le non-recours *via* la domiciliation, l'augmentation de l'accompagnement, la simplification des interventions, et la confiance accordée aux bénéficiaires ;
- **rénover le travail social** avec un nécessaire renforcement de l'attractivité des formations au travail social et une réflexion sur la place à accorder aux personnes accompagnées, lesquelles doivent être considérées comme des usagers experts.

3. Les chantiers engagés par l'État régional en Île-de-France confortés par les orientations de la stratégie nationale

Face au taux de pauvreté de 15,4 % en Île-de-France pour 14,9 % au niveau national, le préfet a mis en place un certains nombres d'actions pour lutter concrètement contre la pauvreté.

La stratégie nationale offre des moyens supplémentaires conséquents qui ont vocation à se déployer rapidement autour de deux axes. Investir sur les personnes et leurs compétences dès le plus jeune âge

En Île-de-France, la création de cités éducatives, expérimentations, qui vont être lancées dans une vingtaine de territoires en 2019, pourra servir de cadre aux différentes mesures concernant la petite enfance et l'enfance, inscrites dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Au niveau national, la capacité d'accueil dans les crèches et sa qualité en particulier dans les quartiers prioritaires, sera renforcée par un soutien financier et un plan de formation.

Accompagner les personnes vers l'autonomie et l'emploi et particulièrement les décrocheurs

➤ *L'accompagnement des décrocheurs et l'insertion des jeunes*

Les questions du repérage des jeunes décrocheurs, de leur orientation et de leur accompagnement sont centrales. Aussi, il est prévu l'instauration d'une obligation de formation jusqu'à 18 ans qui entrera en vigueur à la rentrée 2020. Une prise de contact systématique avec ces jeunes par les missions locales et une obligation de leur proposer des solutions seront réalisées dès maintenant.

Le préfet de région a anticipé cette demande en lançant le plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) des quartiers prioritaires qui s'inscrit pleinement dans cette orientation. En effet depuis le 29 juin dernier, la signature de l'avenant à la convention sur la prise en charge des décrocheurs permet d'ores et déjà la transmission de la liste des décrocheurs aux trente groupes opérationnels mis en place en Île-de-France.

La stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté va renforcer les moyens d'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion avec en particulier l'extension de la Garantie jeunes.

En savoir plus, sur le PRIJ : [Plan régional d'insertion pour la jeunesse : point d'étape avec les acteurs et les jeunes | La préfecture et les services de l'État en région Île-de-France](#)

➤ *Le renforcement des moyens pour l'insertion par l'activité économique*

En Île-de-France, 400 structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) agréées et financées par l'État (76 M€) emploient 27 000 salariés en insertion.

Une « garantie d'activité » combinera accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi de 300 000 allocataires par an avec l'augmentation du nombre d'aides aux postes dans le secteur de l'IAE, qui permettra d'accueillir 100 000 salariés supplémentaires au niveau national.

Le financement du plan

Le coût du plan jusqu'en 2022 s'élève à 8,5 milliards d'euros :

- ✓ 2,1 milliards d'euros consacrés à l'investissement social et à la prévention de la pauvreté ;
- ✓ 2,5 milliards d'euros à l'accompagnement vers l'emploi ;
- ✓ 3,9 milliards pour la revalorisation de la prime d'activité.

À vos agendas !

- ✓ Février 2019 : désignation des animateurs pour les 15 thématiques fléchées par la délégation interministérielle, 61 participants ont candidaté.
- ✓ Mise en place d'un espace numérique de travail pour les animateurs.
- ✓ 1^{er} trimestre 2019 : organisation d'un séminaire national des animateurs.
- ✓ Prochaine conférence régionale fin du 2^e trimestre 2019.

contact presse :

Préfecture de la région : 01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Préfecture: Délégation à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr